

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni à Roissy – Charles-de-Gaulle les 16 et 17 juin 2022.

Le comité national prend acte de la mise en service opérationnelle de *4-Flight* au CRNA Est. Il souligne le professionnalisme des contrôleurs rémois qui doivent assurer leurs missions face à un système très perfectible et dans un contexte de forte reprise du trafic aérien. Le comité national leur apporte son soutien plein et entier. Il mandate son bureau national pour maintenir son action auprès de la Direction et de l'industriel afin d'assurer, d'une part, la livraison rapide des correctifs et évolutions nécessaires et, d'autre part, que la sécurité demeure la première priorité.

Le comité national souligne le caractère inédit de l'été aéronautique 2022 déjà largement entamé :

- d'un côté, les dernières prévisions d'Eurocontrol confortent la forte reprise et la fin de la crise de trafic dès 2023, tant du point de vue du nombre de vols que des redevances à venir. Aussi, le comité national confirme la nécessité d'augmenter les recrutements et de maintenir les investissements, alors que les contrôleurs aériens sont au plus bas de leur effectif national et que la modernisation technique connaît un retard toujours aussi effarant dans les tours et approches ;

- de l'autre, l'inflation atteint des niveaux records, jamais atteints depuis plus de trente ans et s'inscrivant dans la durée. Alors que le rattrapage de l'inflation était automatique avant 2010 puis inclus dans des accords sociaux pluriannuels, le comité national exige des négociations annuelles obligatoires pour adapter les parts indemnitaires à la situation inflationniste.

Le comité national dénonce la réponse de la DSNA à l'écart DSAC relatif au registre des heures de contrôle : l'absence de garantie sur l'utilisation des données personnelles recueillies, le management par la sanction systématique ou les délais de remplissage trop courts sont inacceptables. En outre, le comité national s'interroge sur les intentions réelles de la DSNA qui impose l'utilisation exclusive d'OLAFATCO, ce qui semble aller au-delà des exigences requises pour la mise en conformité. Le comité national exige des réponses claires sur ce sujet.

Le comité national annonce la tenue de son XXXIV^e Congrès du 20 au 24 mars 2023 à Lille.

Adopté à l'unanimité